

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER

Prévention et protection : l'importance des mesures mises en place

Les efforts visant à protéger votre santé et celles des citoyens se poursuivent. Ainsi, afin d'être en mesure de respecter la directive de la Santé publique quant à l'obligation de porter un couvre-visage dans les lieux publics fermés, tous les employés municipaux se verront bientôt remettre un couvre-visage lavable.

Voici quelques précisions concernant l'application de cette règle et des recommandations quant à l'utilisation de votre nouveau couvre-visage.

Distribution des couvre-visages lavables

Les couvre-visages lavables sont en cours de distribution.

Ils vous seront remis en priorité si vous êtes **régulièrement sur votre lieu de travail** ou si vous êtes en **contact avec les citoyens**. Chaque service procédera selon ses besoins respectifs.

Que vous soyez de retour au travail ou non, ou si vous êtes en **télétravail**, vous recevrez vous aussi votre couvre-visage lavable. Celui-ci vous sera remis dans les prochaines semaines.

- Types d'équipements de protection disponibles pour se protéger
- Obligations et recommandations de protection respiratoire selon différentes situations
- Comment entretenir son couvre-visage lavable

Outre les consignes d'utilisation et d'entretien générales diffusées aujourd'hui, veuillez suivre toute directive spécifique émise par votre service.

Traiter avec les citoyens récalcitrants

Les « [Trucs et astuces](#) » pour maintenir une distanciation physique avec les citoyens seront mis à jour afin de refléter les nouvelles directives de la Santé publique. Déjà, cet outil vous donne des balises pour intervenir auprès des citoyens qui ne respectent pas les mesures de prévention en vigueur, dont l'obligation de porter un couvre-visage dans les édifices municipaux et la distanciation physique de 2 mètres.

Plus que jamais, il est important de poursuivre les efforts de collaboration afin de maintenir des milieux de travail sains et sécuritaires. Restons vigilants et rigoureux dans l'application des mesures de prévention. C'est primordial, non seulement pour mieux protéger les citoyens, mais également, entre nous.

(encadré au bas de l'avis)

Rappel des principales mesures de prévention

- Respecter la distanciation physique (2 mètres entre les personnes et entre les postes de travail).
- Diminuer le nombre de personnes devant être présentes dans la même pièce d'un lieu de travail.
- Se laver les mains régulièrement avec du savon pendant 20 secondes ou utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces/équipements.

> [Toutes les mesures de prévention](#)